



Recherche en un coup d'œil

Résultats postlibératoires des participants au Programme de traitement d'entretien à la méthadone (PTEM) : une étude comparative

MOTS CLÉS : Traitement d'entretien à la méthadone (PTEM), dépendance aux opiacés, résultats postlibératoires, récidive

Ce que cela signifie

La présente étude laisse entendre que les participants de sexe masculin et féminin au Programme de traitement d'entretien à la méthadone (PTEM) en établissement du Service correctionnel du Canada (SCC) qui ont, de façon active, poursuivi un traitement d'entretien à la méthadone (TEM) dans la collectivité après leur mise en liberté présentent un taux plus faible de réincarcération que ceux qui n'ont reçu un TEM que pendant leur incarcération ou ceux qui n'ont pas participé à un TEM. C'est pourquoi nous pouvons considérer que la poursuite de la participation à un TEM dans la collectivité après la mise en liberté constitue une stratégie efficace de réinsertion sociale pour les délinquants ayant une dépendance aux opiacés. D'autres études sont nécessaires pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles des délinquants et des délinquantes mettent fin à un TEM ou n'y ont pas accès dans la collectivité et pour explorer la façon de faciliter la transition d'un TEM de l'établissement à la collectivité.

Ce que nous avons constaté

Les participants de sexe masculin et féminin au PTEM étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une libération d'office que les délinquants évalués comme ayant un problème de consommation d'opiacés qui ne participaient pas au PTEM. En ce qui concerne les résultats post-libératoires, les délinquants et les délinquantes qui ont participé au PTEM au cours de leur incarcération et qui ont poursuivi le traitement pendant leur surveillance dans la collectivité étaient réincarcérés selon un taux plus faible et étaient également moins susceptibles de commettre une nouvelle infraction que les délinquants qui avaient mis fin à un TEM après leur mise en liberté ou ceux qui ne suivaient pas de traitement.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En s'assurant que les délinquants ont accès aux interventions qui s'attaquent aux problèmes de toxicomanie, le SCC appuie la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société. Le PTEM du SCC répond à certains besoins en matière de traitement des délinquants ayant une dépendance aux opiacés.

Même si plusieurs études effectuées par différents gouvernements dans le monde ont montré des résultats positifs liés à la participation à un TEM, comme la réduction des infractions criminelles et une réinsertion sociale réussie, il y a peu d'études qui examinent les répercussions de la participation au PTEM en établissement au Canada.

Les études examinant les résultats du traitement chez les délinquantes en particulier sont limitées.

Ce que nous avons fait

L'étude portait sur des délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient participé au PTEM du SCC entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2008 et des délinquantes qui avaient participé au PTEM entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2008.

Les participants de sexe masculin et féminin au PTEM ont été divisés en deux groupes : ceux ayant poursuivi le TEM et ceux qui ont mis fin au TEM. Nous avons également effectué des comparaisons entre les délinquants et les délinquantes qui affichaient une cote allant de modérée à grave sur le Questionnaire sur la consommation de drogues et qui avaient indiqué un problème de consommation d'opiacés, mais qui n'ont pas participé au PTEM¹.

Pour de plus amples renseignements

MacSwain, M., Farrell MacDonald, F. et Cheverie, M. (2014). *Résultats post-libératoires des participants au Programme de traitement d'entretien à la méthadone (PTEM) : une étude comparative* (rapport de recherche R-322). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter notre site Web pour consulter la liste complète de nos publications de recherche.

¹ La consommation problématique d'opiacés a été établie pour les délinquants n'ayant pas participé au PTEM à l'aide du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT). Étant donné que le QIT pour les femmes (QITF) n'a pas été administré avant 2011, nous avons effectué un examen systématique des dossiers pour confirmer la consommation problématique d'opiacés chez les délinquantes n'ayant pas participé au PTEM.